



État-major des armées
Washington 25, D.C.

UNCLASSIFIED DÉCLASSIFIÉ

13 mars 1962

MÉ MORANDUM POUR LE SECRÉTAIRE À LA DÉFENSE


Objet : Justification pour une intervention militaire des États-Unis à Cuba (TS)

1. Le Comité des Chefs d'État-major a étudié le mémorandum joint adressé au Chef des Opérations du Projet Cuba, qui répond à une demande de ce bureau d'une description brève mais précise des prétextes qui fourniraient la justification d'une intervention militaire des États-Unis à Cuba.

2. Le Comité des Chefs d'État-major recommande que le mémorandum proposé soit transmis en tant que proposition préalable convenant à des objectifs organisationnels. Il est convenu que des propositions similaires seront soumises par d'autres agences et que ces documents serviront de base à la mise au point d'un plan phasé dans le temps. Des projets individuels peuvent ensuite être étudiés au cas par cas.

3. De plus, il est convenu que la principale responsabilité de mettre au point les aspects militaires et paramilitaires du plan de base sera confiée à un seul service. Nous recommandons que cette responsabilité des opérations militaires, qu'elles soient menées ouvertement ou secrètement, soit dévolue au Comité des Chefs d'État-major.

Pour le Comité des Chefs d'État-major :



L. L. LEMNITZER
Président du comité
des chefs d'état-major

REVUE SYSTEMATIQUE
PAR LE CCEM LE 21 MAI 1984,
CLASSIFICATION PROROGEE

1 Document Joint

Mémo pour le Chef des Opérations, Projet Cuba

Exclu de la communication publique

EXCLU DE LA DECLASSIFICATION AUTOMATIQUE,
LA DIRECTIVE MINISTERIELLE DEFENSE 5200.10
NE S'APPLIQUE PAS A CE TEXTE

TOP SECRET
Note JCS 1969/321
12 mars 1962
Page 2165

DÉCLASSIFIÉ
UNCLASSIFIED

Copie N° 1.
DISTRIBUTION SPÉCIALE

NOTES DES SECRÉTAIRES

au

Comité des Chefs d'État-major

sur

NORTHWOODS (S)

Un rapport* sur le sujet ci-dessus est soumis à l'examen du le Comité des Chefs d'État-major.

F. J. BLOUIN

M. J. INGELIDO

Secrétariat interarmées

* Non reproduit en pièce jointe ; archivé au Secrétariat interarmées

Exclu de la communication publique

EXCLU DE LA DECLASSIFICATION AUTOMATIQUE,
LA DIRECTIVE MINISTERIELLE DEFENSE 5200.10
NE S'APPLIQUE PAS A CE TEXTE

TOP SECRET

Note JCS 1969/32

2165

DÉCLASSIFIÉ
~~TOP SECRET~~

DÉCLASSIFIÉ

~~TOP SECRET~~

~~TOP SECRET~~

Note JCS 1969/321

14 mars 1962

UNCLASSIFIED

Copie N° 1 .
DIFFUSION SPÉCIALE

COMITÉ DES CHEFS DE L'ÉTAT-MAJOR

DÉCISION AU SUJET DU JCS 1969/321

Une Note des Secrétaires

sur

NORTHWOODS (S)

Note des Secrétaires

1. Lors de sa réunion du 13 mars 1962, le Comité des Chefs d'État-major a approuvé les recommandations du paragraphe 8 de la note JCS 1969/321.

2. Étant donné que le Commandant a exprimé l'implication directe du Corps des Marines dans cette opération, les dispositions du Titre 10 du Code US 141 (6) s'appliqueront et seront suivies.

3. Cette décision fait désormais partie de la note JCS 1969/321, et sera annexée à la lettre de couverture du document.

F. J. BLOUIN

M. J. INGELIDO

Secrétariat interarmées

REVUE SYSTEMATIQUE
PAR LE CCEM LE 21 MAI 1984,
CLASSIFICATION PROROGÉE

Exclu de la communication publique

DÉCLASSIFIÉ

EXCLU DE LA DECLASSIFICATION AUTOMATIQUE,
LA DIRECTIVE MINISTERIELLE DEFENSE 5200.10
NE S'APPLIQUE PAS A CE TEXTE

~~TOP SECRET - TRAITEMENT SPÉCIAL - NOFORN*~~

9 mars 1962

COPIE DE COPIES
DIFFUSION SPÉCIALE

DÉCLASSIFIÉ

RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE LA DÉFENSE ET
DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR SUR LE
GROUPE D'ÉTUDES DES CARAÏBES

au

COMITÉ DES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR

sur

le PROJET CUBA (TS)

Le Chef des Opérations du Projet Cuba a demandé à ce que
lui soit transmis l'avis du Comité des Chefs d'État-major sur le
sujet le 13 mars 1962.

Exclu de la communication publique

DÉCLASSIFIÉ

~~TOP SECRET - TRAITEMENT SPÉCIAL - NOFORN*~~

DÉCLASSIFIÉ

JUSTIFICATION D'UNE INTERVENTION MILITAIRE À CUBA (TS)

LA PROBLÉMATIQUE

1. À la demande* du Chef des Opérations du Projet Cuba, le Comité des Chefs d'État-major est invité à donner une description brève mais précise des prétextes qui selon lui justifieraient une intervention militaire des États-Unis à Cuba.

FAITS EN LIEN AVEC LA PROBLÉMATIQUE

2. Il est admis que chaque action qui deviendra prétexte à une intervention militaire des États-Unis à Cuba mènera à une décision politique, qui à son tour conduirait à une action militaire.

3. Connaissance est prise d'un plan d'actions proposé** par la Marine américaine en lien avec des occasions provoquées dans la zone de Guantanamo.

4. Pour des éléments complémentaires, voir le Document Joint B.

DÉBAT

5. Les plans d'actions proposés en Appendice au Document Joint A se basent sur le présupposé que l'intervention militaire des États-Unis fera suite à une période de très fortes tensions américano-cubaines, amenant les États-Unis à éprouver des griefs légitimes. L'opinion mondiale et le forum des Nations Unies devraient être favorablement influencés par l'image internationale d'un gouvernement cubain présenté comme impulsif et irresponsable, constituant une menace alarmante et imprévisible pour la paix de l'Hémisphère Ouest. [NdT : le monde occidental]

6. Bien que le présupposé mentionné plus haut puisse être utilisé dès à présent, il sera considéré comme pertinent tant qu'il y aura une certitude raisonnable que l'intervention américaine à Cuba n'impliquera pas directement l'Union Soviétique. Il n'y a pas à ce jour d'accord bilatéral

* Mémoire du Chef des Opérations du Projet Cuba à l'attention du Général Craig, objet : "Opération Mangouste", daté du 5 mars 1962, document archivé au bureau du Général Craig.

** Mémoire du Chef des Opérations Navales à l'attention du Président du Comité des Chefs d'État-major, objet : "Occasions destinées à provoquer des actions militaires à Cuba (TS)", daté du 8 mars 1962, document archivé au bureau du Général Craig.

DÉCLASSIFIÉ

d'assistance mutuelle liant l'URSS et la défense de Cuba, Cuba n'est pas encore membre du Pacte de Varsovie et les Soviétiques n'ont pas établi de bases soviétiques à Cuba sur le modèle des bases américaines en Europe de l'Ouest. Par conséquent, comme le temps semble être un facteur important dans la résolution du problème cubain, tous les projets sont proposés pour exécution dans les quelques mois à venir.

CONCLUSION

7. Les plans d'actions proposés ajoutés au Document Joint A répondent de manière satisfaisante à l'énoncé du problème. Cependant, ces propositions doivent être soumises à décision pour des raisons de planification, et de pair avec des propositions similaires d'autres services, constituer les bases d'un projet unique, intégré et ajusté dans le temps, afin de concentrer tous les efforts sur l'objectif de la justification d'une intervention militaire des États-Unis à Cuba.

RECOMMANDATIONS

8. Il est recommandé que :

a. Le Document Joint A, ainsi que ses appendices, soient transmis au Secrétaire à la Défense pour approbation, et au Chef des Opérations du Projet Cuba.

b. Ce document ne soit PAS transmis aux Commandeurs des Commandements interarmées ni interarmes. [*commanders of unified or specified commands*]

c. Ce document ne soit PAS transmis aux officiers américains affectés à des activités de l'OTAN.

d. Ce document ne soit PAS transmis au Chef de la délégation américaine auprès du Comité d'État-major des Nations Unies.

MÉMORANDUM POUR LE SECRÉTAIRE À LA DÉFENSE

Objet : Justification pour une intervention militaire
américaine à Cuba (TS)

1. Le Comité des Chefs d'État-major a étudié le mémorandum joint adressé au Chef des Opérations du Projet Cuba, qui répond à une demande de ce bureau d'une description brève mais précise des prétextes qui fourniraient la justification d'une intervention militaire à Cuba.

2. Le Comité des Chefs d'État-major recommande que le mémorandum proposé soit transmis pour approbation préalable nécessaires à des fins de planification. Il est convenu que des propositions similaires seront soumises par d'autres services et que ces documents serviront de base à la mise au point d'un plan ajusté dans le temps. Des projets individuels peuvent aussi être étudiés au cas par cas.

3. De plus, il est convenu que la responsabilité principale de mettre au point les aspects militaires et paramilitaires du plan de base sera donnée à une seule agence. Nous recommandons que cette responsabilité des opérations militaires, qu'elles soient menées ouvertement ou secrètement, soit dévolue au Comité des Chefs d'État-major.

* Mémorandum du Chef des Opérations du Projet Cuba à l'attention du Général Craig, objet : "Opération Mangouste", daté du 5 mars 1962, document archivé au bureau du Général Craig.

PROJET

MÉMORANDUM POUR LE CHEF DES OPÉRATIONS, PROJET CUBA

Objet : Justification pour une intervention militaire
américaine à Cuba (TS)

1. Référence est faite au mémorandum du Chef des Opérations du Projet Cuba adressé au Général Craig ayant pour objet : "Opération Mangouste", daté du 5 mars 1962, qui demande une description brève mais précise des prétextes que le Comité des Chefs d'État-major estime aptes à servir de justification pour une intervention militaire des États-Unis à Cuba.

2. Les projets répertoriés dans le document joint sont transmis en tant que proposition préalable convenant à des fins de planification. Il est convenu que des propositions similaires seront soumises par d'autres services et que ces documents serviront de base à la mise au point d'un plan phasé dans le temps. Les projets individuels peuvent ainsi être étudiés au cas par cas.

3. Ce plan, incluant des projets sélectionnés parmi les propositions jointes ou provenant d'autres sources, devra être mis au point dans le but de concentrer tous les efforts sur un objectif spécifique ultime, qui est de fournir la justification appropriée d'une intervention militaire des États-Unis. Un tel plan permettrait de combiner une intensification logique d'incidents à d'autres événements sans lien apparent, afin de dissimuler l'objectif ultime et de créer la nécessaire impression d'imprudence et d'irresponsabilité à grande échelle de la part de Cuba, en direction d'autres pays aussi bien que des États-Unis. Ce plan intégrera également de façon appropriée et ajustera dans le temps les modes d'actions à mener. Le résultat souhaité de l'exécution de ce plan sera d'amener les États-Unis à éprouver des griefs défendables contre un gouvernement de Cuba imprudent et irresponsable, et de développer l'image internationale d'un Cuba menaçant pour la paix de l'Hémisphère Ouest.

Appendice au
Document Joint A

DÉCLASSIFIÉ

4. Le temps est un facteur important dans la résolution du problème cubain. Par conséquent, le plan devra être bien ajusté dans le temps, de façon à ce que les projets soient exécutables dans les quelques mois à venir.

5. Dans la mesure où l'objectif ultime est une intervention militaire menée ouvertement, il est recommandé que la responsabilité principale de la mise au point des aspects militaires et paramilitaires du plan, concernant à la fois les opérations militaires menées ouvertement et dissimulées, soit dévolue au Comité des Chefs d'État-major.

Appendice au
Document Joint A

DÉCLASSIFIÉ

~~TOP SECRET - TRAITEMENT SPÉCIAL - NOFORN*~~

ANNEXE À L'APPENDICE AU DOCUMENT JOINT A
PRÉTEXTES POUR JUSTIFIER UNE INTERVENTION MILITAIRE US À CUBA

(Remarque : Les plans d'action qui suivent constituent une proposition préalable convenant seulement à des objectifs opérationnels. Ils ne sont ni classés par ordre chronologique, ni par ordre ascendant. Avec des propositions similaires provenant d'autres services, ils sont conçus pour fournir le point de départ de la mise au point d'un plan unique, intégré, phasé dans le temps. Un tel plan permettrait l'évaluation de projets individuels, dans le contexte d'actions cumulées et corrélées conçues pour mener inexorablement à l'objectif de la justification appropriée d'une intervention militaire des États-Unis à Cuba.)

1. Comme il semblerait souhaitable d'utiliser une provocation légitime comme base d'une intervention militaire des États-Unis à Cuba, un plan secret de manipulation comprenant les actions préliminaires prescrites telles qu'elles ont été mises au point en réponse à la Mission 33 c, pourrait être exécuté comme effort initial dans le but de provoquer des réactions cubaines. Le harcèlement, ajouté à des actions de désinformation pour convaincre les Cubains d'une invasion imminente, serait accentué. Notre posture militaire, tout au long de l'exécution du plan, permettra de passer rapidement de l'exercice à l'intervention, si la réponse de Cuba le justifie.

2. Une série d'incidents bien coordonnés sera planifiée pour avoir lieu sur le territoire de Guantanamo et autour, donnant réellement l'impression d'avoir été provoqués par des forces cubaines hostiles.

a. Incidents susceptibles de provoquer une attaque crédible (ordre non chronologique) :

(1) Lancer des rumeurs (beaucoup). Utiliser une radio clandestine.

(2) Faire atterrir des Cubains amis en uniforme "à l'intérieur de l'enceinte" pour mettre en scène une attaque de la base.

(3) Capturer des saboteurs cubains (amis) à l'intérieur de la base.

(4) Déclencher des émeutes près de l'entrée principale de la base (Cubains amis).

Annexe à l'Appendice
au Document Joint A

(5) Faire sauter des munitions dans la base ; allumer des incendies.

(6) Incendier un avion sur la base aérienne (sabotage).

(7) Tirer au mortier de l'extérieur de la base vers l'intérieur. Dégâts aux installations.

(8) Capturer des groupes d'assaillants venant de la mer ou des environs de Guantanamo City.

(9) Capturer le groupe de miliciens qui attaque la base.

(10) Saboter un bateau dans le port ; incendies importants -- naphtalène.

(11) Couler un bateau près de l'entrée du port. Organiser les funérailles pour des fausses victimes (peut-être à la place de (10)).

b. Les États-Unis répondraient en menant des opérations offensives pour sécuriser l'approvisionnement en eau et les installations électriques, détruisant les emplacements d'artillerie et de mortiers qui menacent la base.

c. Lancer des opérations militaires américaines à grande échelle.

3. Un incident du type "Souvenez-vous du Maine" pourrait être provoqué, sous plusieurs formes :

a. Nous pourrions faire exploser un bateau dans la Baie de Guantanamo et accuser Cuba.

b. Nous pourrions faire exploser un navire drone [NdT : sans équipage] piloté à distance quelque part dans les eaux cubaines. Nous pourrions faire passer un tel incident, dans les parages de La Havane ou de Santiago, comme le résultat spectaculaire d'une attaque aérienne et maritime cubaine, voire les deux. La présence d'avions ou de navires cubains, venant simplement se renseigner sur les intentions du navire, pourrait bien constituer la preuve irréfutable que ce dernier subissait une attaque. La proximité de La Havane ou de Santiago ajouterait de la crédibilité, surtout pour les gens qui auraient entendu l'explosion ou vu l'incendie. Les États-Unis pourraient poursuivre avec une opération de secours, aérienne ou maritime, couverte par des chasseurs US, pour "évacuer" les membres restants de l'équipage inexistant [sic]. La liste des victimes dans les journaux américains provoquerait une vague d'indignation bénéfique.

4. Nous pourrions mener une campagne de terreur communiste cubaine dans la région de Miami, dans d'autres villes de Floride, et même à Washington.

~~TOP SECRET — TRAITEMENT SPÉCIAL — NOFORN*~~
DÉCLASSIFIÉ

La campagne de terreur pourrait viser des réfugiés cubains cherchant refuge aux États-Unis. Nous pourrions couler une cargaison [sic !] de Cubains en route vers la Floride (action réelle ou simulée). Nous pourrions encourager des agressions sur des réfugiés cubains aux États-Unis, jusqu'à causer des blessures dans certains cas destinés à être largement médiatisés. Quelques explosions de bombes au plastic dans des lieux soigneusement choisis, l'arrestation d'agents cubains et la publication de faux documents démontrant l'implication cubaine, aideraient également à la propagation de l'idée d'un gouvernement irresponsable.

5. Une invasion "depuis Cuba, soutenue par Castro" pourrait être simulée contre un pays des Caraïbes voisin (dans la veine de l'invasion de la République Dominicaine du 14 juin). Nous savons qu'en ce moment Castro soutient clandestinement des actions de subversion contre Haïti, la République Dominicaine, le Guatemala et le Nicaragua, et peut-être d'autres pays. Ces actions peuvent être amplifiées et d'autres inventées pour jeter le discrédit. Avantage pourrait être tiré, par exemple, de la capacité de réaction de l'armée de l'Air dominicaine face aux intrusions dans leur espace aérien national. Un avion "cubain" de type B-26 ou C-46 pourrait mener des raids nocturnes de destruction de canne à sucre. On pourrait trouver des incendiaires venant du bloc soviétique. Ceci pourrait être couplé avec des messages "cubains" aux communistes clandestins de la République Dominicaine, et on pourrait découvrir ou intercepter des livraisons "cubaines" d'armes sur la plage.

6. L'utilisation d'avions de type MIG par des pilotes américains pourrait constituer une provocation supplémentaire. Le harcèlement de l'espace aérien, des attaques contre la navigation en surface, et la destruction d'un drone militaire américain par des avions de type MIG seraient des actions complémentaires utiles. Un F-86 convenablement maquillé convaincrerait les passagers d'un avion qu'ils ont vu un MIG cubain, surtout si le commandant de bord leur fait une telle annonce. L'inconvénient majeur de cette proposition semble être le risque de sécurité inhérente à l'obtention ou la modification d'un avion. Toutefois, on pourrait produire des copies acceptables de MIG en à peu près trois mois à partir des ressources dont disposent les États-Unis.

Annexe à l'Appendice
au Document Joint A

DÉCLASSIFIÉ

~~TOP SECRET — TRAITEMENT SPÉCIAL — NOFORN*~~

7. Des tentatives de détournement d'avions et de navires civils devraient apparaître comme la poursuite de mesures de harcèlement cautionnées par le gouvernement cubain. Dans le même temps, de véritables défections d'avions et de navires civils et militaires cubains devront être encouragées.

8. Il est possible de créer un incident qui démontrerait de façon convaincante qu'un avion cubain a attaqué et abattu un avion commercial civil affrété volant des États-Unis vers la Jamaïque, le Guatemala, le Panama ou le Venezuela. La destination serait choisie pour la seule raison que le plan de vol passerait par Cuba. Les passagers pourraient être un groupe d'étudiants en vacances, ou quelque groupe de personnes ayant un intérêt commun à voyager sur un vol non régulier.

a. Un avion de la base aérienne d'Eglin serait peint et numéroté pour en faire une réplique exacte d'un avion civil immatriculé appartenant à une société dont la CIA est propriétaire, dans la région de Miami. Au moment voulu, la réplique serait substituée au véritable appareil et les passagers choisis, tous listés sous de fausses identités soigneusement préparées embarqueraient. L'avion réel enregistré serait transformé en drone. [NdT : appareil piloté à distance]

b. Les heures de décollage du drone et du vol véritable seront programmées pour permettre un rendez-vous au sud de la Floride. Depuis ce point de rendez-vous, l'avion transportant les passagers descendra à une altitude minimum et se rendra directement dans un terrain auxiliaire de la base aérienne d'Eglin, où des dispositions auront été prises pour évacuer les passagers et remettre l'avion dans son état d'origine. Le drone poursuivra pendant ce temps son plan de vol déposé. Une fois au-dessus de Cuba, le drone transmettra sur la fréquence internationale de détresse un message de "SOS", déclarant être attaqué par un avion de type MIG cubain. La transmission sera interrompue par la destruction de l'appareil, qui sera déclenchée par signal radio. Cela permettra aux stations de radio de l'ICAO (International Civil Aviation Organization)

Annexe à l'Appendice
au Document Joint A

déployées dans l'Hémisphère Ouest d'apprendre à l'Amérique ce qui est arrivé à l'avion, plutôt que ce soit l'Amérique qui "vende" l'incident.

9. Il est possible de créer un incident faisant apparaître que des MIGs communistes cubains ont détruit un avion de l'armée de l'Air américaine, au-dessus des eaux internationales, lors d'une attaque non provoquée.

a. 4 ou 5 chasseurs F-101 seront envoyés sur une route allant de la base aérienne de Homestead en Floride jusqu'à proximité de Cuba. Leur mission sera de faire demi-tour pour servir d'avions plastrons dans le cadre d'un exercice de défense aérienne au sud de la Floride. Ces appareils exécuteront des variantes de ces vols à intervalles réguliers. Les équipages auront l'ordre de rester à au moins 12 miles des côtes cubaines ; cependant, il leur sera demandé d'emporter des munitions dans l'éventualité d'actions hostiles de la part des MIGs cubains.

b. Sur l'un de ces vols, un pilote averti à l'avance aura pour mission de voler en queue de patrouille, en laissant une grande distance entre lui et les autres appareils. Une fois à proximité de l'île de Cuba, ce pilote annoncera par radio qu'il a été touché par des MIGs et qu'il est en train de tomber. Aucun autre appel ne sera passé. Le pilote volera alors directement vers l'Ouest, à une altitude extrêmement basse, et se posera sur une base sûre, auxiliaire d'Eglin. L'appareil sera accueilli par le personnel approprié, rapidement garé, et un nouveau numéro de queue lui sera donné. Le pilote qui aura accompli la mission sous un faux nom reprendra son identité propre, et retournera à son travail habituel. Le pilote et l'avion auront alors disparu.

c. Au moment précis où l'avion est censé être abattu, un sous-marin ou un petit navire de surface éparpillera des morceaux de F-101, de parachute, etc à environ 15 à 20 miles des côtes cubaines et quittera les lieux. Les pilotes de retour à Homestead raconteront une histoire qu'ils croiront vraie. Des navires et des avions de recherches pourraient être envoyés, et des pièces de l'avion retrouvées.

Annexe à l'Appendice
au Document Joint A

~~TOP SECRET — TRAITEMENT SPÉCIAL — NOFORN*~~
DÉCLASSIFIÉ

DOCUMENT JOINT B

FAITS EN LIEN AVEC LA PROBLÉMATIQUE

1. Le Comité des Chefs d'État-major a déjà déclaré* qu'une intervention militaire unilatérale des États-Unis à Cuba peut être entreprise dans l'éventualité où le régime cubain commettrait des actions hostiles envers des forces ou des biens américains, ce qui constituerait un incident sur lequel baser une intervention menée ouvertement.

2. La nécessité d'une action positive, dans l'éventualité où les efforts secrets pour encourager un soulèvement interne à Cuba échoueraient, fut indiquée** par le Comité des Chefs d'État-major le 7 mars 1962, comme suit :

" - - - établi qu'il est impossible qu'une révolution interne crédible s'accomplisse dans les 9 à 10 prochains mois, la décision des États-Unis de mettre au point une "provocation" cubaine comme justification d'une action militaire des États-Unis positive est requise."

3. Il est entendu que le Département d'État prépare également des propositions de plans d'action pour mettre sur pied la justification d'une intervention militaire des États-Unis à Cuba.

* JCS 1969/303

** JCS 1969/313

Document Joint B

12

DÉCLASSIFIÉ

~~TOP SECRET — TRAITEMENT SPÉCIAL — NOFORN*~~

* Not For Release To Foreign Nationals/ Governments/Non-US Citizens
(Ne Pas Transmettre À Des Étrangers, même Alliés)